

ASSEMBLÉE
DE TOUS LES BATARDS
DU ROYAUME,

Avec leur demande à l'assemblée nationale.

LES membres de toutes les classes de l'ordre respectable des bâtards du royaume, ayant appris que leurs meres s'étoient assemblées aux Champs-Élisées pour protester contre l'illégalité de l'assemblée de l'ordre des cocus, leurs époux se sont rendus au Champs-de-Mars, le premier juillet pour protester à leur tour contre les réclamations de leurs meres.

M. le duc de N. élu président de l'assemblée par acclamation en a fait l'ouverture par le discours suivant.

MESSIEURS,

« C'est en vain que nos meres veulent mé-
» connoître & désavouer ceux qui nous ont
» donné le jour. Nous nous glorifierons tou-

» jours d'être les enfants de l'amour. Quant
» à moi, Messieurs, je me fais honneur de
» n'être point le fils d'un duc, puisque je
» suis le fils d'un grand homme, j'ai succédé
» au titre, au rang à la fortune du duc
» de...; mais je dois le jour à Voltaire. O grand
» homme! ô mon pere! Si je ne suis point
» un lâche courtisan, sans vertu, si la
» France me compte au nombre de ses poëtes
» aimables, si dans mes négociations, j'ai
» rendu des services au gouvernement & à
» ma patrie, c'est à toi que je suis redevable
» de mes foibles talents. En me donnant le
» jour, tu m'as plus donné que le duc qui
» se crut mon pere. Il n'eût jamais fait qu'un
» grand vil & bas; en le faisant cocu, tu fis
» un homme. »

Ce discours prononcé avec tout le feu de l'enthousiasme électrisa l'assemblée. Les applaudissements qui avoient de temps-en temps interrompu l'orateur, recommencerent avec plus d'éclat; & ces premiers transports furent regardés comme un heureux présage du succès de l'illustre assemblée. Il est beau en effet de voir un homme de cour préférer la gloire des talents à la vanité des honneurs & se glorifier d'avoir pour pere un grand homme, plutôt qu'un grand seigneur.

M. de la H. de l'académie Françoise, membre illustre de l'ordre, présent à l'assemblée prit la parole & dit:



MESSIEURS,

» Nous touchons enfin à cette époque unique ; où une révolution soudaine dans les esprits doit nécessairement en amener une dans les mœurs & dans l'opinion ; il est temps, enfin, que des hommes qui ne peuvent jamais être citoyens, que des innocents condamnés en naissant par la loi soient rendus à l'état dont ils sont partie, jouissent des avantages accordés à tous Français, & trouvent dans le Royaume une famille & une patrie. Le siecle des abus est des préjugés expire, n'avilissons plus des femmes que nous avons rendues meres, n'abandonnons plus, n'isolons plus au sein de la société leurs enfants jusqu'à ce jour victimes de l'amour que nous avons eu pour elles ; ce que le droit naturel, ce que la morale prescrivent, la politique le commande ; car enfin, Messieurs, il est une vérité dont vous conviendrez aisément, ce qu'on fait avec plaisir, on le fait beaucoup mieux ; or il est évident que d'après ce principes, l'enfant qui naît de deux amants doit être mieux fait, mieux conformé, mieux constitué, mieux organisé, il doit avoir nécessairement plus d'esprit & d'intelligence ; l'expérience, Messieurs, vient à l'appui de mon raisonement. Vous savez tous aussi bien que moi quelle fut la vaillance du grand Dunois, ce fameux bâtard, heureux amant

de Dorothée. Vous connoiffez les exploits du héros Saxon, qui releva les deftins de la France aux plaines de Fontenoi. Chapelle, cet aimable libertin, ce poëte charmant fut un enfant de l'amour; mais quoi? n'avons nous pas fous les yeux cet abbé délicieux fi cher aux mufes Françaifes, qui traduifit fi agréablement les beautés fimples & nobles de Virgile, qui a chanté l'art de faire un beau parterre d'une vafte province, & qui dans ce moment travaille à un poëme fur l'imagination pour prouver qu'il en a; vous voyez M. Ecuyer, dont les chanfons célebres courent les rues, dont les fameux opéra-comiques & vaudevillles ne ceffent d'amufer le parterre des Italiens, & qui fit autrefois un grand poëme fur l'harmonie imitative, où il annalyfe favamment toutes les fyllables de la langue; vous parlerai-je de feu M. d'Alembert, fi profond dans les ténebres de l'algebre, qui, pendant fa vie compila l'encyclopédie? M. le chevalier de San..... qui, bien que plein de vie, a déjà vu mourrir fa réputation, & dont l'infidélité attrifte les mufes; mais que ne dirai-je pas de ce héros de la France dont le nom feul a vaincu les Anglois, & affranchi l'Amérique? je vous dirois peut-être un mot de moi même, Meffieurs, fi ma modeftie naturel ne me fermoit la bouche; la renommée, au refte, publie affez les merveilles littéraires qui font forties de ma plume; & le lycée où je donne

des leçons de goût aux dames, atteſte ma célébrité. Pardon, Meſſieurs, ſi j'occupe ſi long-temps l'aſſemblée de moi-même & des autres; je n'ai plus qu'un mot à dire, & je finis: mon avis eſt donc qu'après avoir dreſſé nos cahiers de doléances, nous envoyons quelques-uns de nous à l'aſſemblée nationale pour les leur mettre ſous les yeux, & les prier de les prendre en conſidération: & s'il eſt vrai qu'un enfant naturel ſoit plus heureuſement né qu'un enfant légitime, nous devons attendre des lumieres & de la juſtice des députés de la nation, qu'il ſera porté une loi par laquelle les enfants nés hors du ſein du mariage, non-ſeulement ſeront élevés à l'état de citoyens, mais ſeront toujours préférés, en cas de concurrence aux enfants nés de vrais & légitimes époux, pour occuper tous les emplois civils & les charges publiques. C'eſt un monument à ériger en l'honneur du ſiecle de la philoſophie.

Tel fut le diſcours du Quintilien des dames. Il parut un peu long à l'impatience de l'aſſemblée; mais on y admira, quoique froidement, pluſieurs détails. On y trouva de la pureté dans le langage, de la philoſophie dans les idées, & l'érudition de la choſe. Le bâtard de l'académie avoit à peine ceſſé de parler qu'on vit une vielle dame, tantôt rouge, tantôt pâle de colere, s'élancer au milieu de l'aſſemblée. C'était la marquiſe de... mere du marquis de..... , qui vouloit forcer

ſon fils à ſe retirer de l'aſſemblée, l'aſſurant qu'il n'avoit aucun titre pour y être admis.

« Quoi, mon fils, lui dit-elle ? eſt-ce ainſi que vous vous plaiſez à déchirer le cœur d'une mere qui s'avance à pas lents vers la tombe ? Eſt-ce ainſi que vous déshonorez une épouſe reſpectable de la fidélité de laquelle ſon époux ne douta jamais ? Venez, mon fils, quittez une aſſemblée d'où ma vertu reconnue vous exile. Oui, je vous le jure, vous êtes le fils de votre pere. »

Ceſſez, Madame, ceſſez vos cris & vos inſtances, calmez votre colere, non je ne quitterai point une aſſemblée, dont, grace à vous, je ſuis un des membres les plus diſtingués. Vous n'avez pas toujours eu quatre-vingt & quelques années : on m'a même aſſuré que vous avez été belle ; l'amour ne vous eût pas vu de ſang-froid dans les bras de l'hymen. Oui, je le tiens de lui-même ; je ſuis le fils du cocher de mon pere. Mais je ſuis loin de vous en faire des reproches. Si le ſang du marquis de..., votre époux, couloit dans mes veines, aurois-je ce fort tempérament, cette ſanté robuſte qui réſiſte à toutes les fatigues, ces larges épaules, ces membres vigoureux, je dirai même, cette ame noble & forte qui, dans les occaſions périlleuſes, a bravé tous les dangers, comme un chêne noueux épuiſe la rage impuiſſante des vents & de la tempête ? Allez, Madame, ne fatiguez plus l'aſſemblée de vos clameurs importunes. C'eſt l'amour du bien

public, c'eſt le ſalut de l'ordre qui me retiennent ici ».

La vieille marquiſe furieuſe lançoit des regards terribles ſur ſon fils. Elle écumoit, elle étouffoit de rage : dans l'excès de ſa fureur, elle alloit s'exhaler en menaces & en imprécations ; mais elle perdit tout à coup l'uſage de la parole, & tomba ſans connoiſſance. On concevra cette extrême colere, lorſqu'on ſaura que dans ſa jeuneſſe ayant été galante, dans ſa vieilleſſe elle eſt devenue dévote. Le ſouvenir de ſes plaiſirs paſſés, eſt à cet âge une véritable peine. Elle avoit toujours beaucoup aimé les hommes tant qu'elle avoit pu leur plaire : aujourd'hui, entiérement vouée à la religion, elle nourrit ſon ame de l'amour du Créateur, ne pouvant plus que contempler ſon ouvrage ; & puis ſi l'homme, dans ſon orgueil, dit que Dieu le fit à ſon image, les femmes, au contraire, font Dieu à l'image de l'homme, & cette idée ne laiſſe pas que d'avoir encore des charmes pour elles.

L'aſſemblée, délivrée de la marquiſe & de ſa fureur, alloit procéder à la confection des cahiers, lorſqu'on vit arriver l'abbé de St. F.... accompagné d'une foule de bâtards de Louis XV, la plupart abbés comme lui. Ils furent reçus au milieu des applaudiſſements & des cris de joie. Ils étoient nombreux ; on les comptoit à meſure qu'ils entroient, & chacun rioit en voyant l'innombrable poſtérité de ce grand roi. Ce fut l'abbé de St. F.... qui porta la parole.

Messieurs,

C'eſt le zele du bien public, c'eſt le déſir de concourir à la félicité de l'ordre illuſtre dont nous nous glorifions d'être membres, qui nous amene ici. Les enfants naturels des hommes, confondus dans la foule des citoyens favoriſés de la nature, ſont abandonnés de la fortune. Les bâtards des princes & des rois ſont chéris de l'une autant que de l'autre. Bénéfices, évêchés penſions, régiments, emplois militaires, tout eſt au gré des vœux de ces heureux enfants de l'amour. Ce n'eſt donc point le déſir d'améliorer notre ſort qui nous anime. C'eſt le vœu général de l'ordre que nous venons appuyer de notre préſence. Nous eſpérons que la nation aſſemblée ne manquera pas, d'après nos réflexions, de faire d'un peuple malheureux des citoyens utiles. Il eſt juſte que nos peres, après avoir eu le plaiſir de faire des enfants à leurs maîtreſſes, veuillent bien prendre la peine d'avoir ſoin d'eux. Oui, chers & illuſtres confreres, la main du temps qui a abbattu le préjugé barbare ſous l'empire duquel nous gémiſſons encore, va élever notre ſort ſur ſes ruines. Oui, nous ſerons heureux, nous & les nôtres.

Ce diſcours de M. l'abbé de Saint-Far fut couvert d'applaudiſſements. Les ſpectateurs que la curioſité avoit attirés autour de l'aſſemblée, ne ſe laſſoient pas d'admirer comment, dans cette fermentation générale des eſprits,

tous les ordres de l'état, tous les corps léfés agitoient leurs chaînes d'un bout du royaume à l'autre; comment, en ce moment, toutes les loix barbares, les abus de toute efpece étoient dénoncés à la nation.

M. le préfident répondit à ce difcours par le fuivant :

« Oui, M. l'Abbé, vous avez raifon, les bâtards des rois font les enfants de la fortune; les rois, qui ufurpent la fonction légiflative, ne font des loix que pour leur peuple, & non pour eux. La loi, qui devroit être un bienfait, eft un fardeau qui pefe fur la nation. Elle eft l'inftrument du defpotifme & de la tyrannie. Chaque édit que le defpote lance fur fes fujets, eft un coup de foudre dont ils font frappés. l'affemblée au refte en eft d'autant plus fenfible au zele généreux qui vous amene dans fon fein. Concourons tous au grand œuvre de la régénération de l'ordre, & faifons naître de cette fermentation générale des loix utiles pour nous & pour les bâtards qui naîtront de nous ».

Tout ce vain combat de compliments & de paroles ayant ceffé dans ce champ clos d'éloquence, il ne fut plus queftion que de pourfuivre la motion que l'arrivée des bâtards royaux avoit fufpendue, & qui tendoit à nommer des commiffaires pour travailler à la rédaction des cahiers. Ceux-ci n'eurent fini leur travail que quelques jours après. Dès que les articles en furent dreffés, l'un d'eux vint en faire lecture à l'affemblée. Quelques-uns des arti-

cles souffrirent des difficultés ; les débats occuperent plusieurs séances ; les discussions furent vives & longues ; on ajouta, on adoucit, on retrancha. Enfin, les prétentions de quelques membres furent combattues & dissipées, & tout se concilia. Nous allons rapporter les articles tels qu'ils ont été adoptés lorsqu'ils ont réunis tous les suffrages.

ARTICLE PREMIER.

L'assemblée s'occupera des moyens d'affranchir les femmes du préjugé qui les flétrit pour être devenues meres. Un bienfait envers la société, ne peut jamais être un crime.

I I.

Pour cela elle proposera une loi qui substituera au préjugé la considération que l'on doit à une femme qui, en obéissant au vœu de la nature, remplit un devoir envers la société, donne au genre humain un individu, au monde un homme, à l'état un citoyen.

I I I.

Il seroit utile d'engager par l'espoir des récompenses les femmes mariées à déclarer devant des magistrats préposés à cet effet, les enfants qu'elles auroient de leurs amants, afin de les distinguer de ceux qu'elles reçoi-

vent de leurs époux. Rien de plus aisé pour elles, & de plus utile à la société.

I V.

Relever le sort des bâtards, avilis par une loi stupide & barbare, & les placer au rang des citoyens.

V.

Et de plus, les faire participer, non seulement aux emplois de la vie civile, mais encore, attendu que les enfants naturels qui naissent de deux amants, sont, comme l'expérience le prouve, plus heureusement nés que les enfants qui doivent le jour à deux époux qui se détestent, ou qui de la vivacité de l'amour sont tombés dans les froideurs de l'indifférence, admettre, de préférence, dans toutes les occasions, ceux là à ceux-ci.

V I.

Deux amants qui, dans leurs transports mutuels, auront transmis la vie à un nouvel être, ne seront plus tenus à devenir époux, parce que l'amour étant l'ami de la liberté, languit & meurt dans les chaînes de l'hymen, & qu'il est important pour la société, qu'on s'aime, quand on fait des enfants.

V I I.

Les maris qui ne feront pas aimés de leurs femmes, ne pourront plus trouver mauvais qu'elles faffent des amants, parce que s'ils perdent la propriété exclufive de leur perfonne, l'état y gagne des fujets utiles.

V I I I.

Le divorce, quelques bonnes que foient les raifons que donne le prince citoyen qui le propofe, ne pourra être établi, vu qu'une pareille inftitution tendroit à rendre les femmes fideles, ce qui, pour les raifons rapportées ci-deffus, feroit infiniment nuifible à la fociété.

Voilà quels font les principaux articles qui compofent les cahiers de l'ordre. Il y en a une infinité d'autres que nous avons négligé de rapporter, parce qu'ils ne roulent que fur les détails de la vie civile de cette partie nombreufe de la fociété, & fur les réglements à faire touchant la fucceffion des enfants à la fortune de leur pere.

L'affemblée ayant délibéré fur la maniere de faire parvenir à l'affemblée nationale leurs proteftations & doléances, il fut décidé, à la pluralité des voies qu'on enverroit une députation pour les leur communiquer. La députation formée, ce fut M. l'Abbé Courn..... qui fut chargé de la conduire, & qui porta la parole.

M. Courn... eſt ce fameux abbé ſi célebre dans le petit almanach de nos grands hommes, lequel, ſans ſavoir ce que c'eſt que ſtyle, a fait un poëme ſur les ſtyles, & eſt auteur d'une infinité d'ouvrages, tant en proſe qu'en vers, que le public ignore, mais que la poſtérité ſans doute lira. L'aſſemblée préſumant qu'étant profeſſeur d'éloquence françaiſe, il devoit être éloquent & ſavoir le français, le choiſit pour compoſer le diſcours qui devoit être prononcé aux états-généraux, au nom de l'ordre ; le voici dans ſon entier.

MESSIEURS,

« *Je ſuis chargé par l'ordre illuſtre des bâtards du royaume, de mettre ſous vos yeux les proteſtations & doléances de l'aſſemblée; le deſir ſeul de réclamer nos titres que ſembloient anéantir nos meres, en aſſurant que nous ne pouvions être que les enfants de leurs époux, nous avoit d'abord raſſemblés; mais nous avons agrandi un motif ſi louable. Les circonſtances amenent les événements, dans un temps où la nation a les yeux ouverts ſur ſes repréſentants raſſemblés pour opérer une régénération parfaite dans toutes les branches de la félicité publique, nous n'avons pas dû nous oublier nous-même, nous la partie de la nation la plus nombreuſe & la plus maltraitée, ſur qui peſe une loi barbare. Les proteſtants long-temps fugitifs viennent d'être rappellés dans le ſein du royaume, nous*

nous attendons du zele qui vous anime & des lumieres qui vous dirigent, que vous ferez cesser la proscription qui frappe l'ordre des bâtards du royaume depuis tant de siecles, que la tolérance en amour soit admise comme en fait de religion; puisse-t-on ne pas plus gêner le cœur que la conscience, & je prédis à l'etat la plus haute prospérité ».

Ce discours parut digne du fameux abbé qu'on venoit d'entendre; les personnes qui le connoissoient particuliérement trouverent qu'il étoit tout-à-fait dans ses principes. M. le président de l'assemblée nationale lui répondit en peu de mots, que les députés de la nation, rassemblés pour la régénération du royaume, parmi les grands intérêts qui alloient être l'objet de leurs travaux, n'oublieroient pas ceux de la partie la plus malheureuse comme la plus nombreuse de la nation, & qui devroit être la plus distinguée. Vous serez compris, a-t-il dit, dans la révolution qui doit s'opérer dans le systême de gouvernement qui va nous occuper.